



La connaissance des coûts en Rhône-Alpes en 2012

Depuis 2005, l'ADEME conduit au niveau national une démarche pour donner aux collectivités des outils et des méthodes visant à améliorer la connaissance et la maîtrise des coûts. Il s'agit notamment de la matrice des coûts et de la méthode ComptaCoût®.

La matrice est un cadre homogène et standard de présentation des coûts du service public de gestion des déchets. Ce cadre est construit en colonnes selon une logique de flux de déchets (ordures ménagères, recyclables secs, déchets des déchèteries...) et en lignes selon les étapes techniques de gestion (prévention, collecte, transport, traitement).

ComptaCoût® est une méthode, basée sur les principes de la comptabilité analytique, qui facilite et permet de pérenniser le renseignement de la matrice.

La connaissance des coûts et leur analyse comparée sont des éléments essentiels pour permettre aux collectivités de suivre et maîtriser l'évolution des coûts de la gestion des déchets.

Depuis 2006, en région Rhône-Alpes, de nombreuses collectivités ont mis en place la méthode ComptaCoût® :

- 113 collectivités ont été formées ;
- 67 matrices ont été réalisées en 2012, représentant 3 820 000 habitants, soit 61 % de la population Rhône-Alpine (48% en 2011 et 37 % en 2010).

① Le coût de la gestion des déchets tous flux confondus et le financement en Rhône-Alpes en 2012

COÛT DE LA GESTION DES DÉCHETS EN €/HABITANT

En région Rhône-Alpes, pour le panel de collectivités ayant renseigné leur matrice (67 collectivités, 3 820 000 habitants), le **coût aidé¹ moyen de la gestion des déchets** (pour l'ensemble des flux) est de **80,1 €/hab. TTC** et de **75,8 €/hab. HT** en 2012. Il est inférieur de 11 % à la moyenne nationale qui est de **85 € HT/hab.** (source = référentiel national ADEME des coûts de gestion du service public d'élimination des déchets en 2010 publié en 2013²).

1—Coût aidé TTC ou HT = Total des charges TTC ou HT – total des produits

2- Document disponible à l'adresse suivante : <http://www2.ademe.fr/servlet/getDoc?cid=96&m=3&id=87357&p1=30&ref=12441>

Mode de financement du coût de la gestion des déchets

Le coût aidé TTC est le coût résiduel à la charge de la collectivité, qu'elle doit financer par la TEOM et la redevance spéciale, la REOM, le budget général ou les contributions des EPCI adhérents, selon la fiscalité en place.

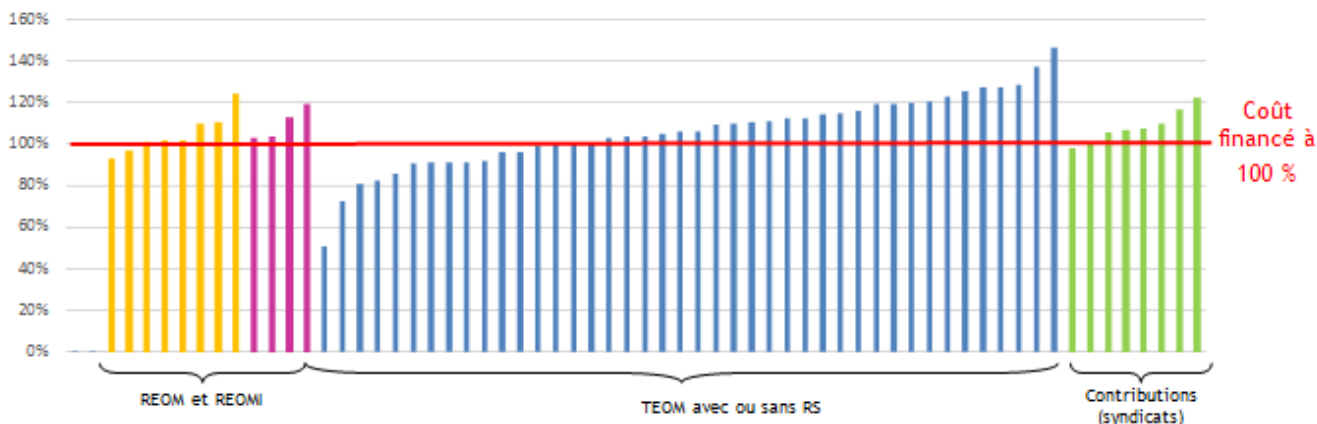


Tableau 1 : Mode et niveau de financement du service déchets

Le taux de couverture moyen du coût aidé TTC est de :

- **107 % pour la REOM**, les écarts allant de 93 à 124 %
- **106 % pour la TEOM (avec ou sans redevance spéciale)**, les écarts allant de 51 à 147 %.

On note que pour un certain nombre de collectivités le niveau de financement du service par le biais de la TEOM et de la redevance spéciale ou de la REOM est supérieur au coût annuel du service (valeurs supérieures à 100 %), permettant ainsi de dégager des capacités d'autofinancement pour la réalisation des investissements à venir (conteneurisation, mise au norme ou création de déchèterie...) et d'anticiper des hausses à venir, comme par exemple des augmentations de coût de traitement.

Niveau des recettes

En moyenne, les recettes (ventes de matériaux, prestations, soutiens des sociétés agréées et subventions) représentent **18 % des charges** de la gestion des déchets. Pour 50 % des collectivités, le niveau de recettes est entre 13 et 22 %.

En 2012, selon la méthode adoptée par les collectivités, les soutiens Eco-Emballages intégrés dans la matrice concernent principalement le barème E.

➔ En région Rhône-Alpes, pour les collectivités ayant renseigné leur matrice, représentant près des 2/3 de la population, le coût moyen 2012 de la gestion des déchets (pour l'ensemble des flux) est de 75,8 €/hab. (coût aidé en €HT). Il est inférieur de 11 % à la moyenne nationale de référence, portant sur l'année 2010.

➔ On constate une augmentation du coût entre 2011 et 2012 (à périmètre constant) de l'ordre de 4 % soit près de 3 €/hab. (alors qu'entre 2010 et 2011 à périmètre constant, il avait été constaté une stabilisation de ce coût aidé).

Coût de la gestion des déchets et type d'habitat

L'ADEME a élaboré une typologie des EPCI à compétence collective, construite à partir des caractéristiques principales de l'occupation de l'espace et de l'habitat pour mettre en évidence les liens existants entre le type d'habitat et les indicateurs déchets : performances et coûts.

Dans SINDRA, chaque collectivité est rattachée à l'un de ces types, à partir des données statistiques disponibles. Le tableau ci-après présente la répartition du coût aidé de la gestion des déchets tous flux en fonction du type d'habitat, en région Rhône-Alpes (matrices 2012).

	Collectivités Rhône-Alpes 2012		
	Nombre de collectivités	Coût moyen tous flux en €/hab.*	50 % des résultats
Rural	14	66	De 58 à 71
Mixte à dominante rurale	28	75	De 63 à 83
Mixte à dominante urbaine	8	84	De 78 à 94
Urbain	9	81	De 76 à 84
Touristique	5	151	De 122 à 156

Tableau 2 : Coût aidé en €HT/habitant tous flux en fonction du type d'habitat en 2012

* Coût moyen aidé HT pondéré en fonction de la population

Répartition des coûts en fonction des flux de déchets

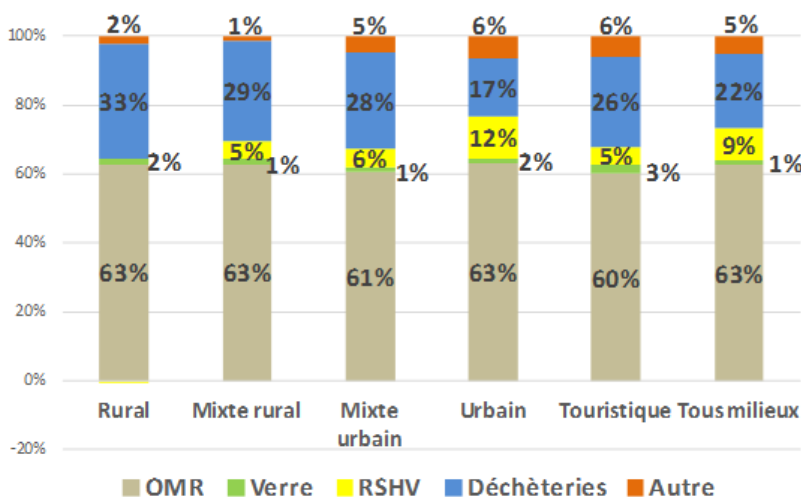


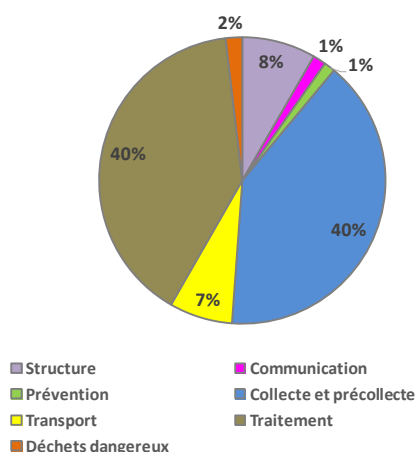
Figure 1 : Répartition par flux du coût en €/habitant de la gestion des déchets (coût aidé HT) en 2012

Coût de la gestion des flux « autres »

En moyenne, le coût de la gestion des flux autres que les OMR, le verre, les emballages, les journaux-magazines et les déchèteries représente 3% du coût de la gestion des déchets avec des disparités importantes entre collectivités : certaines ont en effet des services spécifiques (concernant par exemple des déchets de professionnels ou des communes) ou assument des coûts (qui ne sont parfois pas négligeables) liés à la réhabilitation d'anciens sites aujourd'hui fermés (réhabilitation d'anciennes décharges par exemple ou démantèlement d'incinérateurs). Il est intéressant de les identifier car cela peut être un élément d'explication des écarts observés entre collectivités.

Dans le cas de déchets de professionnels ou de communes, il convient de mettre en évidence le mode de financement éventuel de ces déchets (redevance spéciale, facturations spécifiques, qui ne rentrent pas dans le calcul du coût aidé mais constituent une recette pour la collectivité intégrée au financement).

RÉPARTITION DES CHARGES PAR ÉTAPE TECHNIQUE



La précollecte/collecte et le traitement représentent une part équivalente des charges dans la ventilation par étape technique : 40 %.

Selon la référence ADEME 2010 : la collecte et la précollecte représentent 47 % et le traitement 38 % ; en Rhône-Alpes, la part de la collecte est inférieure à la moyenne nationale, avec un report sur le traitement.

② Le coût de la gestion des Ordures Ménagères Résiduelles (OMR) en 2012

COÛT DE LA GESTION DES OMR EN €/HABITANT

Le **coût moyen de la gestion des OMR** au niveau national est **de 51 € HT /hab.** (référence 2010) ; en région Rhône-Alpes, pour les collectivités ayant renseigné leur matrice, il est de **47,3 €/hab.** (coût aidé en €HT) en 2012.

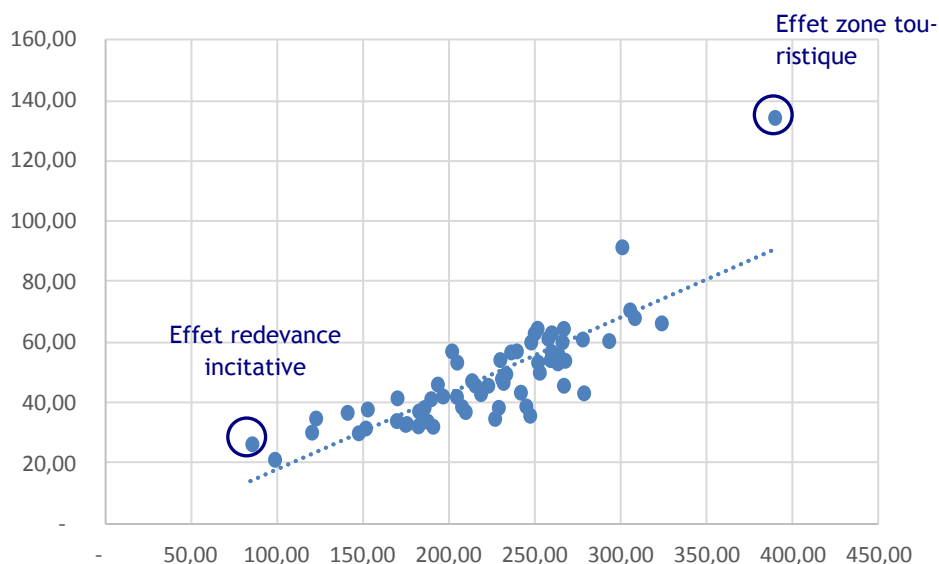


Figure 2 : Coût 2012 en €/habitant de la gestion des OMR en fonction du ratio de collecte en kg/habitant (coût aidé HT)

Le premier facteur d'impact sur le coût aidé de la gestion des OMR en €HT/hab. est le ratio de collecte en kg/hab.

Ratio de collecte des OMR en kg/hab.	Coût moyen* 2012	Nb de collectivités
< 100 kg/hab.	25 €/hab.	2
100 à 200 kg/hab.	38 €/hab.	18
200 à 250 kg/hab.	44 €/hab.	22
250 à 300 kg/hab.	55 €/hab.	16
> 300 kg/hab.	75 €/hab.	5

Tableau 4 : Coût 2012 de gestion des OMR aidé en €HT/hab. en fonction des ratios de collecte

* Moyenne pondérée



COÛT DE LA GESTION DES OMR EN €/TONNE

Le coût moyen des collectivités de Rhône-Alpes est de 199 €HT/tonne (coût aidé en €HT).

50 % des collectivités ont un coût compris entre 200 et 242 €HT/tonne. Les écarts de coûts d'une collectivité à l'autre sont liés au mode de traitement, aux quantités collectées, aux coûts de précollecte et collecte.

Coût de pré-collecte des OMR en €HT/tonne	Nb de collectivités
0 à 5 €HT/tonne	33
5 à 10 €HT/tonne	10
10 à 20 €HT/tonne	8
20 à 40 €HT/tonne	5
> 50 €HT/tonne	2

Tableau 5 : Coût moyen 2012 (pondéré en fonction des tonnages) en €HT/tonne de la précollecte des OMR

Mode de collecte	Nb de collectivités	Coût €HT/tonne (moyenne simple)	Référence ADEME 2010
Incinérateur	28	110 (80% entre 87 et 130)	107 (80% entre 76 et 124)
Stockage	12	83	73 (80% entre 56 et 95)
TMB	7	121	

Tableau 6 : Coût 2012 (moyenne simple) en €HT/tonne selon les principaux modes de traitement des OMR

→ Le coût moyen de collecte des OMR est de 96 €HT/tonne.

→ Les écarts de coûts de collecte des OMR sont importants d'une collectivité à l'autre (50 % des collectivités ont un coût compris entre 79 € à 106 €) ; on observe un coût supérieur en milieu rural (114 €HT/tonne en moyenne) par rapport au milieu mixte (93 €HT/tonne en moyenne) et urbain (80 €HT/tonne en moyenne).

→ La précollecte est un poste où de forts écarts entre les collectivités sont constatées : l'amplitude maximale des écarts est de 82 €HT/t, sachant que pour 50% des collectivités, ce poste représente de 0 à 5 % du coût aidé en €HT/tonne.

→ Sur la région Rhône Alpes, les coûts de traitement font apparaître : un écart entre le stockage et l'incinération (-27 €/tonne), un écart entre le TMB et l'incinération (+ 10 €/tonne). Notons que pour l'incinération les recettes liées à la vente d'énergie sont déduites du coût de traitement.

→ Entre 2011 et 2012, l'augmentation du coût de gestion des OMR a été de + 2 % (à périmètre constant), soit en moyenne 1 €/hab. Pour la période précédente 2010-2011, cette augmentation était plus importante 3.2% (soit +1.5 €/hab.).

③ Le coût de la gestion du verre en 2012

COÛT DE LA GESTION DU VERRE EN €/HABITANT

Le coût moyen du verre en 2012 (coût aidé en €/HT/hab.) en région Rhône-Alpes est de **1.1 € HT/hab.**, la référence nationale étant de **1.3 € HT/hab.** (référence 2010) ; les recettes représentent 44 % des charges.

COÛT DE LA GESTION DU VERRE EN €/TONNE

Le coût moyen de la collecte du verre en 2012 est de **43 € HT/tonne**, 50 % des résultats se situant entre 20 et 50 € par tonne.

Il n'y a pas d'effet significatif du type d'habitat, ni des quantités collectées. La collecte est toujours en apport volontaire et majoritairement en prestation de service.

- ➔ Le coût de la gestion du verre en Rhône-Alpes est faible (1.1 € HT/hab.), proche des valeurs nationales.
- ➔ Par contre, on constate une plus grande hétérogénéité dans les coûts en €/t.

④ Le coût de la gestion des recyclables secs hors verre en 2012

COÛT DE LA GESTION DES RECYCLABLES SECS HORS VERRE EN €/HABITANT

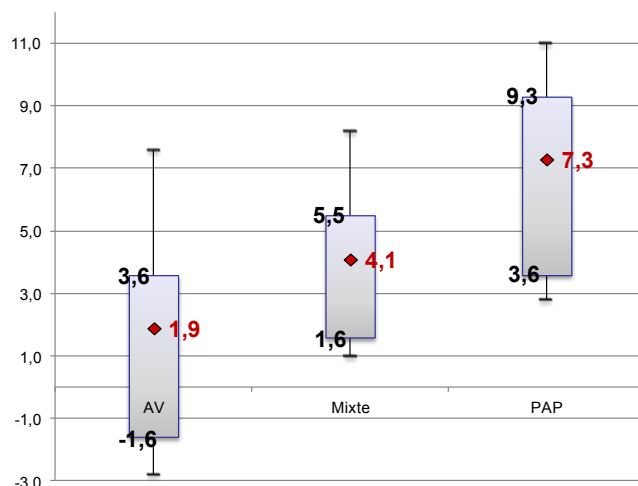
Le **coût moyen de la gestion des emballages et JRM** est de **10 € HT/hab.** (coût aidé en €/HT - référence 2010) au niveau national ; en région Rhône-Alpes, il est en moyenne de **6,8 € HT/hab.** en 2012, soit 30 % inférieur (pour le panel de collectivités ayant renseigné leur matrice, représentant 61 % de la population).

Pour les collectivités de Rhône Alpes	Moyenne *	50 % des résultats
Rural	0	-2.5 à 2.1
Mixte à dominante rurale	3.1	0.5 à 5.7
Mixte à dominante urbaine	5.8	2.3 à 9.8
Urbain	5.3	3.6 à 8.1
Touristique	7.2	3.3 à 9.9

Tableau 6 : Coût aidé en €/HT/habitant de la gestion des emballages et journaux-magazines en fonction du type d'habitat en 2012

* Moyenne pondérée en fonction de la population

Figure 4 : Coût aidé en €/HT/hab. des emballages et JRM en fonction du mode de collecte en 2012



→ Le coût de la gestion des emballages et journaux-magazines est inférieur en milieu rural et en milieu mixte à dominante rurale (entre 0 et 3 €/hab.) par rapport au milieu mixte à dominante urbaine et au milieu urbain.

→ Les écarts observés entre les types d'habitat sont principalement liés aux modes de collecte (apport volontaire ou porte à porte).

→ Le coût moyen en €/hab. est supérieur de près de 5.4 €/habitant pour les collectes en porte à porte par rapport aux collectes en apport volontaire, les performances de collecte étant moindres en apport volontaire (40 kg/hab.) par rapport aux collectes en PAP ou mixtes (50 kg/hab.).

→ Les recettes (ventes de matériaux, soutien Eco-Emballages, soutien Ecofolio) représentent en moyenne 9.5 €/hab et les soutiens représentent 58 % des produits des emballages et journaux magazines.

→ Entre 2011 et 2012, le coût de la gestion des emballages et journaux-magazines a augmenté de 1.3 €/hab. (coût aidé en €/HT/hab.), principalement dû à une refonte des modes de collectes et des frais liés à la pré-collecte en forte augmentation. Ce critère est en opposition avec ce qui avait été constaté entre 2010 et 2011 : une baisse de 44% (soit 2.3 €/hab.), du fait du fort impact des soutiens et des ventes de matériaux.

COÛT DE LA GESTION DES RECYCLABLES SECS HORS VERRE EN €/TONNE

2012	Vente de matériaux en €/tonne	Pré-collecte en €/tonne	Collecte en €/tonne	Traitement en €/tonne
Emballages en AV	107 (101 à 140)	39 (2 à 153)	265 (116 à 550)	205 (101 à 380)
JRM en AV	66 (36 à 80)	19 (1 à 83)	42 (22 à 135)	23 (0 à 56)
Multiflux en PAP	89 (83 à 104)	30 (7 à 72)	189 (70 à 345)	151 (76 à 319)

Tableau 7 : Coût moyen pondéré en fonction des tonnages de la précollecte, de la collecte et du tri en €/HT/tonne en 2012

* : Coûts observés pour 50 % des collectivités

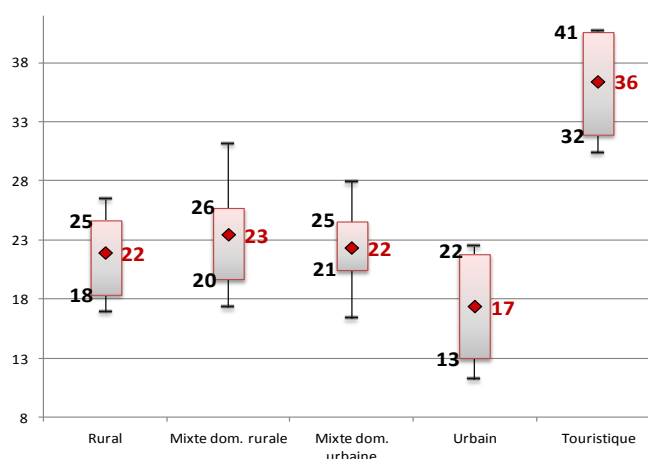
5 Le coût des déchèteries en 2012

COÛT DE LA GESTION DES DÉCHETS EN DÉCHÈTERIE EN €/HABITANT

Le coût moyen de la gestion des déchets de déchèterie au niveau national est de 18 € HT/habitant (référence 2010) ; en région Rhône-Alpes en 2012, pour les collectivités ayant renseigné leur matrice, soit 61 % de la population, il est de 16.8 € HT/hab. (coût aidé en €/HT/hab.).

Figure 5 : Coût aidé 2012 en €/HT/hab. des déchets de déchèteries en fonction du type d'habitat

→ Le coût de la gestion des déchets de déchèteries est plus faible pour les collectivités urbaines.



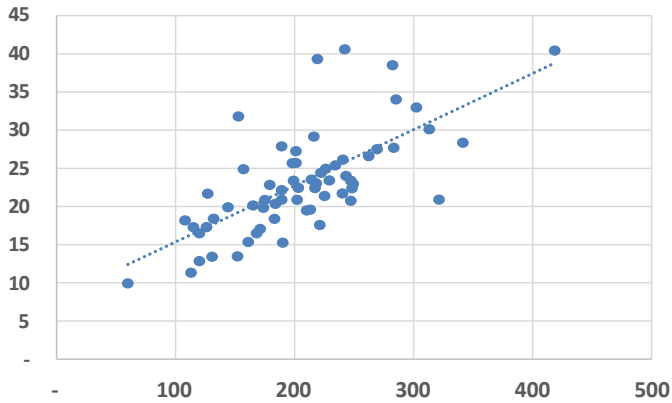


Figure 6 : Coût en €/habitant (coût aidé HT) de la gestion des déchèteries des collectivités en Rhône-Alpes en fonction des quantités collectées en kg/habitant en 2012

Le premier facteur d'impact sur le coût de la gestion des déchèteries par habitant est la quantité collectée :

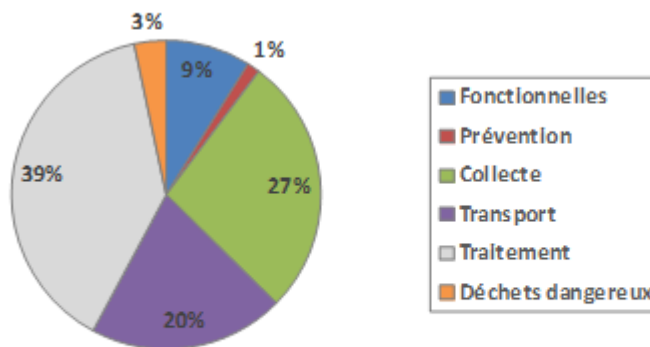
- Pour des quantités collectées < 150 kg/hab., le coût moyen est de **16 €/hab.** ;
- Pour des quantités collectées de 150 à 200 kg/hab., le coût moyen est de **21 €/hab.** ;
- Pour des quantités collectées de 200 à 250 kg/hab. il est de **25€/hab.** ;
- Pour des quantités supérieures à 250 kg/hab., il est de **31 €/hab.**

→ Le coût moyen de la gestion des déchèteries pour les collectivités de la région Rhône-Alpes ayant renseigné leur matrice est de **16.8 €/habitant (coût aidé HT)**, le coût le plus faible est observé en milieu urbain .

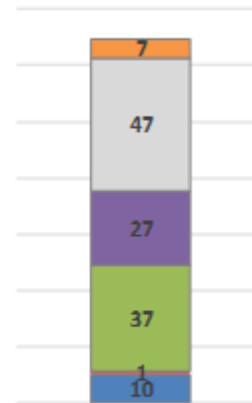
→ Les quantités collectées en déchèterie hors gravats sont de **171 kg/habitant en 2012**, alors qu'elles sont de **138 kg/hab. au niveau national en 2011**.

COÛT DE LA GESTION DES DÉCHETS EN DÉCHÈTERIE EN €/TONNE

Le coût moyen de la collecte en déchèterie en 2012 est de **129 €HT/tonne**.



Charges en €HT/tonne



→ Entre 2010 et 2011, sur le coût aidé des déchèteries, il a été constaté une hausse de 14%, soit 2,5 €/hab. Par contre, entre 2011 et 2012, on constate une stabilisation de ce coût.

Tableau 7 : Coûts 2012 de collecte/transport/traitement des déchèteries et répartition en %

Édition Avril 2014	OÙ TROUVER LES DONNÉES SUR SINDRA ?	www.sindra.org
<p>Espace Grand public : Rubrique : Les déchets en Rhône-Alpes/ Déchets non dangereux /Coût et Financement pour avoir des bilans régionaux.</p> <p>Espace réservé aux collectivités : Rubrique : Coût . En mode consultation, pour accéder au module d'exploitation des coûts de SINOE. En mode saisie pour accéder aux matrices ComptaCoûts.</p>		